

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : EXCELSIOR FR 920

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : RHC
Adresse : 1602 N Union Street
Fostoria, OH 44830-1158
Téléphone : (866) 353-9261
Télécopieur :
Numéro d'appel d'urgence : (CHEMTRAC): (800) 424-9300 (CHEMTRAC International):
(703) 527-3887 Industrial Health/Spill Emergency: (706) 277-1300 Danny Welch (ehs@trcc.com)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS classification in accordance with the OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

Liquides inflammables : Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3
Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3
Corrosion cutanée : Catégorie 1
Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : The image shows two red-bordered diamond-shaped hazard pictograms. The left one contains a skull and crossbones symbol, indicating toxicity. The right one contains a hand with a flame, indicating corrosivity.

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.
H311 + H331 Toxique par contact cutané ou par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'administration orale : 72.5 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas de contact avec la peau : 72.5 %

Le pourcentage suivant de mélange est constitué de composant(s) ayant une forte toxicité inconnue en cas d'inhalation : 72.5 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 72.5 %

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont les risques pour l'environnement aquatique sont inconnus: 72.5 %

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
2-butoxyethanol	111-76-2	>= 20 - < 30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

2-aminoethanol	141-43-5	>= 5 - < 10
Actual concentration is withheld as a trade secret		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut être nocif par ingestion.
Toxique par contact cutané ou par inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.
Toxique par contact cutané ou par inhalation.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque de graves brûlures.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0	Date de révision: 06/13/2025	Numéro de la FDS: F000003065	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

Produits de combustion dangereux	: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Neutraliser à l'acide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation main-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

Conditions de stockage sûres

tenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Matières à éviter

: Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Ne pas congeler.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Tenir à l'écart des produits tabagiques.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
2-butoxyethanol	111-76-2	TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	5 ppm 24 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	50 ppm 240 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA	25 ppm 120 mg/m ³	OSHA P0
2-aminoethanol	141-43-5	TWA	3 ppm	ACGIH
		STEL	6 ppm	ACGIH
		TWA	3 ppm 8 mg/m ³	NIOSH REL
		ST	6 ppm 15 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	3 ppm 6 mg/m ³	OSHA Z-1
		TWA	3 ppm 8 mg/m ³	OSHA P0
		STEL	6 ppm 15 mg/m ³	OSHA P0

Mesures d'ordre technique

: Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection des mains
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.
Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : clair
- Odeur : caractéristique
- pH : 11.5 - 12.5
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : 212 °F / 100 °C
- Point d'éclair : 163 °F / 73 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0	Date de révision: 06/13/2025	Numéro de la FDS: F000003065	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 955 - 965 kg/m³

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres
solvants : non déterminé

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dan-
gereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles : Non applicable

Produits de décomposition
dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO),
oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Peut être nocif par ingestion.

Toxique par contact cutané ou par inhalation.

Toxique par contact cutané ou par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 2,226 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 2,226 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4.13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: 4.13 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-
née : Estimation de la toxicité aiguë: 550 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

Estimation de la toxicité aiguë: 522.78 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-butoxyethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 1,519 mg/kg

DL50 (Rat): 2,300 mg/kg
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 900 ppm
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
BPL: non

CL50 (Rat): 450 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Cochon d'Inde): 6,411 mg/kg
BPL: non

DL50 (Lapin): 400 mg/kg

2-aminoethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.2 g/kg

DL50 (Rat): 2,050 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1.3 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,025 mg/kg
DL50 (Lapin): 2,881 mg/kg
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

Provoque de graves brûlures.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

2-butoxyethanol:

Espèce : Lapin
Evaluation : irritant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

Méthode : in vivo
BPL : non

2-aminoethanol:

Evaluation : irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

2-butoxyethanol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 - 72 h
Evaluation : irritant
Méthode : in vivo
BPL : oui

2-aminoethanol:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 24 - 72 h
Evaluation : irritant
Méthode : in vivo
BPL : non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

2-butoxyethanol:

Type de Test : Sensibilisation cutanée :
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : in vivo
Résultat : Non sensibilisant
BPL : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

2-aminoethanol:

Type de Test	:	Sensibilisation cutanée :
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	in vivo
Résultat	:	Non sensibilisant
BPL	:	Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-butoxyethanol:

Espèce	:	Cochon d'Inde, mâle
NOAEL	:	< 375 ppm(m)
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	30 jr
Méthode	:	vapeur
BPL	:	non

Espèce	:	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	:	> 150 mg/kg
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	90 jr
Méthode	:	Occlusif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

BPL : oui

Espèce : Souris, mâle
NOAEL : > 694 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr
Méthode : Oral(e)
BPL : oui

2-aminoethanol:

Espèce : Rat, mâle
NOAEL : 500 mg/m³
Voie d'application : Inhalation
Méthode : Vapeur/aérosol
BPL : non

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 300 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : > 75 jr
Méthode : Régime alimentaire
BPL : oui

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.
Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-butoxyethanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)) : > 116 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) : 1,490 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique

CL50 (Carpe (Leuciscus idus melanotus)) : 1,575 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 2,137 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

Contrôle analytique: Contrôle analytique : non
Méthode: Essai en statique
BPL: non

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 1,575 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: Contrôle analytique : aucune donnée
Méthode: Essai en statique
BPL: non

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
- CL50 (Penaeus sp.): > 130 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
 - CL50 (Crangon crangon (crevette)): 600 - 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Renouvellement
 - CL50 (Crangon crangon (crevette)): 550 - 950 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Renouvellement
 - CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: Contrôle analytique : aucune donnée
Méthode: Essai en statique
BPL: non

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) :
- Dose sans effet toxique observé (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : non
Méthode: Essai en semi-statique

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 297 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: non

CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 138 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : non
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: non

Dose sans effet toxique observé (Daphnia magna (Grande daphnie)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

2-aminoethanol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 200 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 2,070 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Toxicité aiguë

CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 365.9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Essai en statique

CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 300 - 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Essai en statique

CL50 (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 2,070 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en dynamique
BPL: non

CL50 (*Leuciscus idus*(Idé)): 224 - 525 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: Contrôle analytique : aucune donnée
Méthode: Essai en statique
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Crangon crangon* (crevette)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Renouvellement

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Dose la plus faible avec effet toxique observé (*Oryzias latipes* (médaka)): 3.55 mg/l
Durée d'exposition: 41 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : aucune donnée
Méthode: Essai en dynamique

Dose sans effet toxique observé (*Salvelinus fontinalis* (Sauvage de fontaine)): 14.1 mg/l
Durée d'exposition: 60 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : non
Méthode: Essai en dynamique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15.75 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: Donnée non disponible

Dose sans effet toxique observé (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.85 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Contrôle analytique: Contrôle analytique : oui
Méthode: Essai en semi-statique
BPL: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-butoxyethanol:

Biodégradabilité : Biodégradation: 82 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 64 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 26 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 70 %
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: 20 %
BPL: non

Biodégradation: 88 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 74 %
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: 63 %
BPL: non

Concentration: 3 mg/l
Biodégradation: 67 - 75 %
BPL: non

Concentration: 3 mg/l
Biodégradation: 12 %
BPL: non

Biodégradation: 29 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0	Date de révision: 06/13/2025	Numéro de la FDS: F000003065	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 75 %
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: 40 %
BPL: non

Biodégradation: 90.4 %
BPL: non

Biodégradation: 82 %
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 3 mg/l
Biodégradation: 73 - 77 %
BPL: non

Concentration: 400 mg/l
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 8 jr
BPL: non

Biodégradation: 47 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 58.7 %
BPL: non

Biodégradation: 40.5 %
BPL: non

Biodégradation: 43 %
BPL: non

Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: 67 %
BPL: non

Biodégradation: 75 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 26 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 74 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 88 %
BPL: Donnée non disponible

Biodégradation: 18.3 %
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

Biodégradation: 70 %
BPL: Donnée non disponible

Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: 74 - 75 %
BPL: non

2-aminoethanol:

Biodégradabilité : Concentration: 20 mg/l
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 21 jr
BPL: non

Concentration: 19 mg/l
Biodégradation: > 80 %
Durée d'exposition: 31 jr
BPL: non

Concentration: 76 mg/l
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: non

Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: 83 %
Durée d'exposition: 14 jr
BPL: non

Concentration: 100 mg/l
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: non

Potentiel de bioaccumulation

Composants:

2-butoxyethanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0.83
log Pow: 0.83

2-aminoethanol:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2.3
Espèce: divers
Facteur de bioconcentration (FBC): 0.75
Facteur de bioconcentration (FBC): 9.2
Coefficient de partage: n- : log Pow: -1.31

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

octanol/eau
log Pow: -1.31

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

- Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: 40 CFR Protection of Environment; Part 82 Protection of Stratospheric Ozone - CAA Section 602 Class I Substances
Remarques: Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").
- Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

- Numéro ONU : UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 8

IATA-DGR

- UN/ID No. : UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies : Corrosive liquid, n.o.s.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -
0.0 06/13/2025 F000003065 Date de la première version publiée:
06/13/2025

Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : Corrosive
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : 8
EmS Code : F-A, S-B
Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies : Corrosive liquids, n.o.s.
Classe : 8
Groupe d'emballage : II
Etiquettes : <** Description for Danger Label not available: [FR] Danger-LabelNo 8 DG regulation CFR **>
Code ERG : 154
Polluant marin : non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

CERCLA Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 302 Extremely Hazardous Substances Threshold Planning Quantity

This material does not contain any components with a section 302 EHS TPQ.

SARA 311/312 Dangers : <** Phrase language not available: [FR] CUST - N15.00931316 **>
<** Phrase language not available: [FR] CUST - N15.00760250 **>
<** Phrase language not available: [FR] CUST -

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

N15.00930117 **>
Serious eye damage or eye irritation

SARA 313

: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

2-butoxyethanol	111-76-2	>= 20 - < 30 %
-----------------	----------	----------------

Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A.

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3.

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

This product does not contain any priority pollutants related to the U.S. Clean Water Act

Réglementations USA

Massachusetts Right To Know

2-butoxyethanol	111-76-2
2-aminoethanol	141-43-5

Pennsylvania Right To Know

Trade Secret	Non attribuée
2-butoxyethanol	111-76-2
2-aminoethanol	141-43-5

Maine Chemicals of High Concern

<** Phrase language not available: [FR] CED - N15.00700370 **>

Vermont Chemicals of High Concern

<** Phrase language not available: [FR] CED - N15.00700370 **>

Washington Chemicals of High Concern

<** Phrase language not available: [FR] CED - N15.00700370 **>

<** Phrase language not available: [FR] CED - N15.00700350 **>

2-butoxyethanol	111-76-2
2-aminoethanol	141-43-5

<** Phrase language not available: [FR] CED - N15.00700351 **>

2-butoxyethanol	111-76-2
2-aminoethanol	141-43-5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920

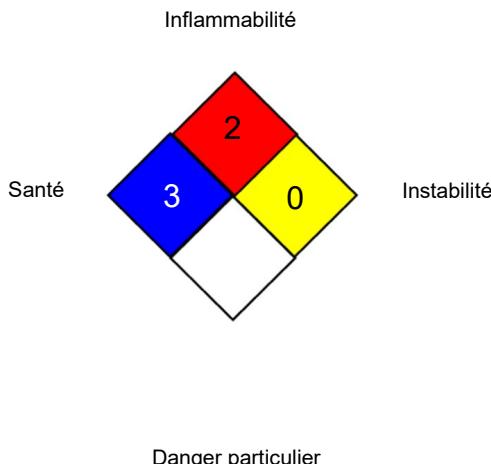


Version 0.0 Date de révision: 06/13/2025 Numéro de la FDS: F000003065 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025

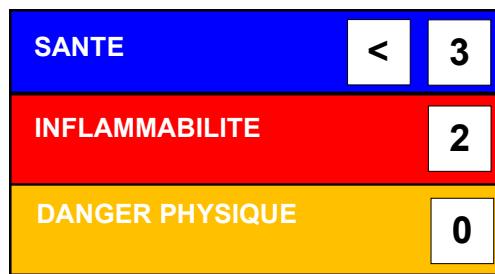
SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

NFPA 704:



HMIS® IV:



HMIS® ratings are based on a 0-4 rating scale, with 0 representing minimal hazards or risks, and 4 representing significant hazards

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
NIOSH REL	:	USA. NIOSH Recommended Exposure Limits
OSHA P0	:	USA. Table Z-1-A Limits for Air Contaminants (1989 vacated values)
OSHA Z-1	:	USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
NIOSH REL / TWA	:	Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek
NIOSH REL / ST	:	STEL - 15-minute TWA exposure that should not be exceeded at any time during a workday
OSHA P0 / TWA	:	8-hour time weighted average
OSHA P0 / STEL	:	Short-term exposure limit
OSHA Z-1 / TWA	:	8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code interna-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EXCELSIOR FR 920



Version 0.0	Date de révision: 06/13/2025	Numéro de la FDS: F000003065	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 06/13/2025
----------------	---------------------------------	---------------------------------	--

tional pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision : 06/13/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

US / FR